

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 20 février 2025	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	07 févr. 2025	20 févr. 2025
Commentaires : Une preuve (photos) à été envoyée a la Mentore en Assurance de la Qualité via courriel, le 20 février, 2025. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
aucune visite sur les lieux n'a été effectuée			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 février 2025

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2025

Date